CAMPAGNE DE VACCINATION COVID-19 POUR LES SALARIÉS

Votre Service de Santé au Travail se mobilise

Pour se faire vacciner dans un centre du SSTI 33 :

- Vérifiez que vous correspondez aux critères de vaccination,
- Prenez contact par téléphone auprès du secrétariat médical habituel,
- Le jour du rdv, munissez-vous de votre carte d'identité, carte vitale et justificatif de votre comorbidité.

CETTE VACCINATION EST GRATUITE, BASÉE SUR LE VOLONTARIAT ET RESPECTE LE SECRET MÉDICAL.

Retrouvez les critères d'éligibilité et modalité de vaccination sur **la Fiche pratique** mise à disposition par votre employeur ou sur www.ssti33.org

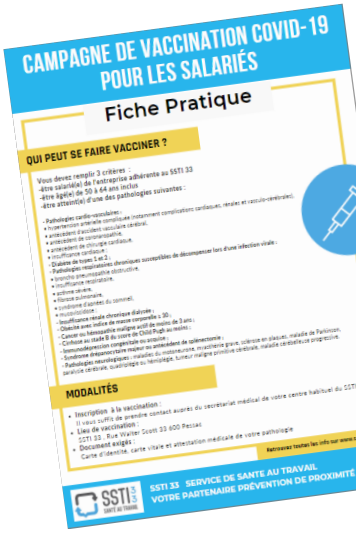
CAMPAGNE DE VACCINATION COVID-19 POUR LES SALARIÉS

Fiche Pratique

QUI PEUT SE FAIRE VACCINER ?

MODALITÉS

SSTI 33 SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL
VOTRE PARTENAIRE PRÉVENTION DE PROXIMITÉ